

Sont exemptés de la Taxe de Séjour (Art. L.2333-31 du CGCT) :

- * les mineurs de moins de 18 ans
- * les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la CCVK
- * les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

- **TAXE ADDITIONNELLE** : Mise en place d'une taxe additionnelle +34 % pour le financement de la future ligne ferroviaire de la Région Sud. Cette taxe s'ajoute à la taxe de séjour de la commune et sera reversée intégralement à l'EPL "Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur". Elle est applicable pour tout séjour **à compter du 1er janvier 2024**. Vous trouverez ci-dessous le nouveau tableau des tarifs (tableau n°2)

Catégorie d'hébergement	TARIF par nuit et par personne depuis le 05/07/2018	Taxe additionnelle 34% LFI 2023	Tarifs à appliquer aux séjours à partir du 01/01/2023
Palaces	4,60 €	1,56 €	6,16 €
A - Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,30 €	1,12 €	4,42 €
B - Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,50 €	0,85 €	3,35 €
C - Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,60 €	0,54 €	2,14 €
D - Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00 €	0,34 €	1,34 €
E - Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €	0,27 €	1,07 €
F - Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,20 €	0,80 €
G - Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,07 €	0,27 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement	5%	34%	(*)

(*) Applicable au coût hors taxes par personne de la nuitée, limité à 5,36 € TAR incluse

J'atteste sur l'honneur avoir encaissé la taxe de séjour correspondante aux nuitées mentionnées et que les informations indiquées sur cette déclaration sont justes.

Déclaration établie le à

Signature :

Art. R2333-58 du CGCT : "Tout logeur qui n'aura pas dans les délais déposé une déclaration ou qui établit une déclaration incomplète sera passible des peines d'amende prévues pour les contraventions de la 3° classe".

Déclaration à adresser par courrier à l'adresse suivante : Service Culture – 11 boulevard Général de Gaulle – CS 35100 06531 PEYMEINADE

Accompagnée du règlement correspondant, par chèque à l'ordre de "Trésor Public" En l'absence de règlement avec les formulaires de déclaration. Il vous sera réclamé par le Trésor public.

Mentions légales

La collecte de vos données à caractère personnel est nécessaire à l'identification des loueurs et des éléments liés à leur activité dans le cadre exclusif de la collecte et du reversement de la taxe de séjour. Les données recueillies directement auprès de vous sont les données strictement nécessaires à la réalisation des services proposés et à la gestion de la taxe de séjour. Elles sont utilisées pour les seuls usages portés à votre connaissance.

Elles répondent aux obligations légales déclaratives en matière de taxe de séjour.

Les données enregistrées sont les suivantes :

- Pour les loueurs particuliers : les noms et prénoms, le nom du propriétaire si différent, l'adresse personnelle complète, un numéro de téléphone fixe ou portable, un adresse mail, le type d'hébergement.
- Pour les sociétés : le nom de la société, le nom du contact au sein de la société, le numéro Siren, l'adresse de la société, le numéro de téléphone, une adresse mail, le type d'hébergement.
- Concernant les hébergements : l'adresse complète, le nom de l'hébergement le cas échéant, l'étage, le nombre de pièces ou de chambres, la catégorie ou le classement, la capacité d'accueil, le Siret, le numéro invariant, le numéro de classement, la date de fin de classement, si c'est une résidence principale ou secondaire, si location par un intermédiaire ou pas.

Les destinataires de ces données les utilisent dans le strict cadre des finalités énoncées ci-dessus et les personnels du Service Taxe de séjour de la MCPT de la Collectivité PMM CU ainsi que le prestataire de la solution informatique sont dûment habilités.

Les données sont conservées jusqu'à expiration des délais de prescription légaux.

Conformément à la loi relative à l'informatique, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'oubli, de limitation, d'opposition, et de portabilité de ces données personnelles dans la mesure où l'exercice de ce droit ne nuit pas à l'exécution du contrat ou au respect des obligations légales et réglementaires.